

Nom de l'établissement: HEC Montréal

FORMULAIRE DE DÉCLARATION
ÉTAT DU TRAITEMENT 2016-2017
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE:

2017-09-07

ADMINISTRATEUR:

Jean Desmar
[Signature]

ÉTAT DU TRAITEMENT 2016-2017

ÉTABLISSEMENT :

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base ⁽⁴⁾	Autres composantes du traitement ⁽⁵⁾
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ^{(1) (6)}	23.47	Le plus élevé ⁽⁴⁾	122 277	5 172
		Moyenne ⁽³⁾	102 673	3 025
		Le moins élevé ⁽⁴⁾⁽⁷⁾	36 549	578
Personnel de direction des services	65.64	Le plus élevé ⁽⁴⁾	149 253	95 045
		Moyenne ⁽³⁾	110 422	6 115
		Le moins élevé ⁽⁴⁾⁽⁷⁾	61 148	0
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé ⁽⁴⁾	0	0
		Moyenne ⁽³⁾	0	0
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	0	0

⁽¹⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ En équivalence au temps plein.

⁽³⁾ Le calcul de la moyenne du salaire de base et des autres composantes du traitement réfère au traitement versé durant l'exercice financier 2016-2017.

⁽⁴⁾ Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" correspondent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2017.

⁽⁵⁾ Concernant la colonne relative aux autres composantes du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des composantes de traitement versé durant l'exercice financier 2016-2017.

⁽⁶⁾ Un professeur qui accepte une charge administrative conserve une partie de sa tâche d'enseignement en plus de la charge administrative.

Le salaire autorisé est celui de professeur auquel s'ajoute une prime de direction et est réparti dans 31 des 31 cas comme suit :

0 à 25 % = 1 26 à 50 % = 26 51 à 75 % = 1 76 % à 100 % = 3 Seule la partie du salaire attribuable à la tâche de direction est considérée aux fins du salaire de base.

⁽⁷⁾ Certains postes sont autorisés sur une base annuelle à temps partiel.

ÉTAT DU TRAITEMENT 2016-2017

ÉTABLISSEMENT : HEC Montréal

clos

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{re} partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Michel Patry, Directeur	12	54 359
Federico Pasin, Secrétaire général	12	32 555
Georges Montplaisir, Directeur des finances	12	5 342

2^o partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽²⁾	31	Le plus élevé	10 764
		Moyenne ⁽¹⁾	1 880
		Le moins élevé	15
Personnel de direction des services	73	Le plus élevé	93 517
		Moyenne ⁽¹⁾	4 887
		Le moins élevé	10
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé	0
		Moyenne ⁽¹⁾	0
		Le moins élevé	0

⁽¹⁾ Pour le calcul de la moyenne, ne considérer au diviseur que les personnes concernées par une allocation ou un remboursement de dépenses, que ce dernier ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'Université à un fournisseur de services.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.